

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Ancenis, le 06 juillet 2017

### Collecte mutualisée des DEEE pro : un succès pour cette 1<sup>ère</sup> édition sur le Pays d'Ancenis avec 2.7 tonnes récoltées

#### 28 entreprises du Pays d'Ancenis mobilisées sur opération d'économie circulaire

Depuis quelques mois déjà, la CCI Nantes St-Nazaire a initié sur le Pays d'Ancenis une opération de collecte des **Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques** entre entreprises. Au total, ce sont **28 entreprises locales** qui ont confirmé leur intérêt pour cette initiative. Et à elles toutes, elles ont rassemblé **2,7 tonnes de déchets** en vue d'une solution de recyclage.

Il s'agissait de regrouper tous les produits usagés fonctionnant sur piles, secteur ou batterie : ordinateurs, téléphones, appareils électroménagers... mais également des équipements tels que les cuisines professionnelles, les climatiseurs ou encore les distributeurs automatiques. L'ensemble des déchets ont été rassemblés en **3 lieux qui seront collectés** aujourd'hui, jeudi 6 juillet, les uns après les autres : l'imprimerie Kalydéa (Saint-Géréon), la Fonderie Bouhyer (Ancenis) et la société SAH Leduc (Ligné). C'est l'**éco-organisme Ecologic**, en charge de la filière officielle de recyclage des DEEE pro, qui récolte les déchets pour les transporter vers un centre de traitement spécialisé localisé à Angers.

Cette action a pu se faire grâce au soutien de quatre associations locales qui ont impliqué leurs membres : Com'Ancenis, l'Association Pays d'Ancenis Jeunes Entreprises (Apaje), l'association des commerçants de l'Espace 23 et l'Association pour le développement économique de la région d'Ancenis (Adira).

Pour une 1<sup>ère</sup> édition, la mobilisation a été importante sur le Pays d'Ancenis. D'ailleurs le résultat obtenu (2.7 tonnes de déchets) dépasse largement les objectifs initialement visés. En effet, pour que ces déchets soient collectés par Ecologic, il fallait atteindre minimum 500 kg. Au regard du succès de l'opération, une prochaine journée de collecte mutualisée des DEEE pro est envisagée pour 2018.

#### La CCI incite les entreprises à optimiser leur démarche environnementale

En procédant à une collecte collective, il s'agit de simplifier la vie des entreprises locales afin de **faire collecter gratuitement les déchets par un organisme certifié**. Il faut savoir que les entreprises ont pour obligation de procéder à un tri des DEEE et de faire appel à un collecteur régulièrement autorisé. La collecte collective présente également l'avantage de limiter le transport, un enjeu aujourd'hui capital si on veut s'inscrire dans une logique d'économie circulaire. C'est aussi l'occasion de mobiliser à l'échelle du territoire, des acteurs économiques et des entreprises, quelque soit leur taille ou leur secteur d'activité.

La CCI, qui a d'ores et déjà mis en place deux collectes des DEEE sur Nantes Métropole, compte étendre cette opération sur l'ensemble des territoires de Loire-Atlantique.

